

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mardi 3 Décembre 2024

La séance est ouverte à 18h08. 19 membres du conseil sont présents. Mme Cresson (représentante des personnels ATOS) est secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte rendu du précédent CA du 07/11/2024.
- 2) Proposition de budget 2025.
- 3) Clé de répartition budgétaire.
- 4) Tarifs.
- 5) Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les marchés annuels à hauteur du budget et dans le respect des seuils de procédure des marchés publics.
- 6) Conventions.
- 7) Questions financières.
- 8) Questions diverses.
- 9) Délégation du CA à la commission permanente.

1) Monsieur Tranchant, Proviseur explique que le compte rendu du CA du 07/11/2024 n'a pas été envoyé, et que par conséquent le prochain conseil d'administration procédera au vote des deux derniers comptes rendus (du 7.11.2024 et 03.12.2024).

Arrivée de Madame Aglave-Lucas, représentante de la mairie de Chars à 18h10.

M. Le Proviseur passe la parole au Secrétaire Général pour la proposition du budget 2025.

2) Prévision budgétaire 2025.

Monsieur le Secrétaire général explique qu'il y aura deux votes, le premier pour la prévision budgétaire 2025 et le second pour la clé de répartition qui remplace la contribution du service SRH en dépenses vers le service ALO en recettes (16% de charges de fonctionnement : eau, contrats d'entretien, produits d'entretien de la cuisine etc...)

M. Le Clézio, Secrétaire général, rappelle que le budget est une prévision et autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses sur l'année civile. L'EPL est une personne morale, il obéit au principe de spécialité (l'enseignement), il est autonome c'est-à-dire qu'il a son propre budget.

❖ Les grands principes budgétaires :

M. le Secrétaire Général rappelle les grands principes budgétaires de la comptabilité Publique :

- L'unité : document unique retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses (exception : les budgets annexes),
- L'universalité : pas de compensation et pas d'affectation entre les recettes et les dépenses,
- L'annualité : prévoit les recettes et les dépenses d'une année civile,
- La spécialité : autorisation du CA au niveau du service,
- Sincérité : prévoit les recettes et les dépenses sans majoration ni minoration,
- Equilibre réel : les recettes sont égales aux dépenses.

❖ Structure du budget :

M. Le Clézio, Secrétaire Général, explique la structure du budget qui se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement :

- La section de fonctionnement est composée de :

Trois services généraux :

- AP : activités pédagogiques,
- ALO : administration et logistique,
- VE : vie de l'élève

Un service spécial :

- SRH : service restauration hébergement.

Le service SBN n'est plus inscrit dans le budget depuis l'arrivée du logiciel de comptabilité « OPALE ». Les bourses seront directement traitées en classe 4 par l'Agent Comptable. La section d'investissement OPC répertorie les acquisitions des biens $\geq$ à 800€ HT.

❖ Les étapes de la construction du budget :

Les ressources : les ressources générales sont ventilées sur les différents comptes de dépenses des différents services de fonctionnement sauf la DGFL qui est affectée sur le service ALO mais ventilée en dépenses sur AP et ALO.

Les ressources spécifiques : ce sont les ressources prévues pour les dépenses spécifiques telles que les contrôles techniques obligatoires, les carnets de correspondances, les loyers etc....

Ces subventions sont acquises à hauteur de la dépense. Il n'y a plus de participation du SRH aux charges communes, après déductions des charges incompressibles (communication, contrats obligatoires) le reste sera affecté à la politique du lycée.

La DGFL est en baisse. Une ligne est ouverte pour le dispositif FOQUALE (concerne le décrochage scolaire, dont M. Charlier est le référent).

Les ressources propres sont : la taxe d'apprentissage (4 000€ affectés au service AP-Indus et Tertiaire) et aussi les revenus de location du gymnase aux associations et d'un logement en COP.

Les dépenses : Les dépenses pédagogiques sont en hausse, correspondant à l'inscription de la mobilité ERASMUS à Malte et aussi une subvention du CFA pour le BTS en alternance 12000€ contre 600€ l'année précédente. Les charges de fonctionnement sont stables.

Monsieur Le Clézio, Secrétaire Général, présente la répartition entre les différents services :

- ❖ AP : 76 780.50€ en dépenses et 48 360.10€ en recettes
- ❖ ALO : 111 198.46€ en dépenses et 137 493.69€ en recettes
- ❖ VE : 59 286.80€ en dépenses et 59 286.80€ en recettes
- ❖ SRH : 99 646.10€ en dépenses et 99 646.10€ en recettes
- ❖ OPC : 39 993.00€ en dépenses et 39 993.00€ en recettes.

Total budget : 386 904.86€ en dépenses et 384 779.69€ en recettes.

Il y a un déséquilibre au service ALO dû aux amortissements réels ($\neq$ 2 125.77€). Le service SBN a disparu mais l'année dernière 105 000€ ont été versés aux familles au titre des bourses. Il y a un peu plus d'élèves aux services restauration cette année. 39 993€ sont

inscrits au service OPC, pour l'achat d'un robot et d'un simulateur de vieillesse pour le secteur Industriel.

Les recettes :

- ❖ DGF : 99 868€
- ❖ Autres subventions de la Région : 64 756.90€
- ❖ Taxe d'apprentissage : 4 000€
- ❖ Familles (Malte + achats de tenue professionnelle) : 10 600€
- ❖ Subventions de l'Etat : 7 790€
- ❖ Locations diverses : 10 100€.

La diapositive page 15 donne les montants de la masse salariale : Etat 4 414 853.14€, masse salariale de la Région 533 029.68€ (chiffres de 2023, ceux de 2024 n'ayant pas été communiqués).

Arrivée d'un parent d'élève à 18h40 soit 20 membres présents.

Vote du projet de budget 2025 arrêté en recettes à 384 779.69€ et en dépenses 386 904.86€.

Vote : unanimité

- 3) Vote de la clé de répartition de 15 264.75€.** Ce sont les charges inscrites au service restauration hors CEO-CTO (contrôles techniques obligatoires).

Vote : unanimité

4) Tarifs :

Présentation des différents tarifs : tableau récapitulatif du trousseau de la tenue métiers de la sécurité 125€ à la charge des familles, carnet de correspondance 3€, carte lycéen 1€, carte étudiant 1€, stylet 10.50€ et badge 23€.

Vote : unanimité.

5) Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les marchés publics annuels à concurrence des crédits ouverts au budget :

Depuis la RCBC, l'EPCP (état prévisionnel de la commande publique) est remplacé par une délégation du CA ; ce dernier doit donc autoriser le chef d'établissement à signer les marchés publics annuels à concurrence des crédits ouverts au budget et dans le respect des seuils de procédure des marchés publics.

Vote : unanimité.

6) Conventions :

❖ Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signature de la convention avec le **Fonds régional d'art contemporain Ile de France**, pour le prêt d'œuvres vidéo avec la venue de médiateurs pour les expliquer à nos élèves. La date retenue est le 24 mars 2025. Montant du projet 80€.

Vote : unanimité

❖ Monsieur le Proviseur présente au vote la convention avec l'association **Course en cours**, elle comprend des frais d'adhésion à hauteur de 50€ et permettra aux enseignants de bénéficier de matériel pédagogique (kit complet de propulsion électrique) et ainsi participer au concours « course en cours – Grand Prix des Collèges et Lycées ».

Vote : unanimité

❖ **Convention Ruches** : le lycée s'associe à un apiculteur de Marines pour la formation « apiculture » et acquérir ses propres essaims pour la fabrication du miel. Trois personnels de l'établissement vont suivre la formation et l'adhésion au syndicat d'apiculture du Val d'Oise va être prise. La convention prévoit l'implantation des ruches dans le lycée qui appartient au Conseil régional Ile de France. Le versement correspondant à la prestation de Monsieur Tessandier apiculteur sera de 2000€ au lieu de 4000 € l'année précédente.

Vote : unanimité

- 7) L'autorisation d'encaissement est demandée pour la participation des élèves stagiaires au centre de formation de la Police Nationale. Coût de la restauration 61€ pour deux semaines par élève.

Vote : unanimité

8) Question diverses de la part des enseignants :

Fin des travaux en salle des professeurs du 1^{er} étage dans la pièce informatique ? Réponse de Monsieur le Secrétaire général : on pourra planifier ces travaux de peinture à l'été 2025.

Question : possibilité d'avoir de l'eau chaude dans les sanitaires professeurs ? Réponse : techniquement ce n'est pas possible.

Question : les professeurs peuvent-ils avoir un quota de photocopies couleur ? Réponse : les copies couleur coutent 10 fois plus cher que les N et B. Un forfait de 20 000 copies couleur est déjà prévu au contrat et ne peut être dépassé. Les professeurs ayant une nécessité à faire des copies en couleur peuvent présenter une demande en s'adressant au secrétariat.

- 9) Délégation du CA à la commission permanente pour l'étude et le vote des voyages et sorties scolaires.

Vote : unanimité

Fin du conseil d'administration à 19h30.

La secrétaire de séance

Corinne Cresson



Le Président du C.A.

Emmanuel Tranchant

